

[Accueil](#)[Revenir à l'accueil](#)[Collection](#)[Correspondance active de Jean-Baptiste André Godin](#)[Collection Godin_ Registre de copies de lettres envoyées_CNAM FG 15 \(18\)](#)[Item](#)[Jean-Baptiste André Godin à René Goblet, 7 mars 1877](#)

Jean-Baptiste André Godin à René Goblet, 7 mars 1877

Auteur·e : Godin, Jean-Baptiste André (1817-1888)

Les folios

En passant la souris sur une vignette, le titre de l'image apparaît.

4 Fichier(s)

Informations sur le document source

Cote FG 15 (18)

Collation 4 p. (275r, 276r, 277v, 278r)

Nature du document Copie à la presse d'un manuscrit

Lieu de conservation Bibliothèque centrale du Conservatoire national des arts et métiers, Paris

Citer cette page

Godin, Jean-Baptiste André (1817-1888), Jean-Baptiste André Godin à René Goblet, 7 mars 1877, Bibliothèque centrale du Conservatoire national des arts et métiers, Paris, FG 15 (18)

Consulté le 01/03/2026 sur la plate-forme EMAN :

<https://eman-archives.org/Famililettres/items/show/49250>

Copier

Informations sur l'édition numérique

Éditeur Équipe du projet FamiliLettres (Famelistère de Guise - CNAM) & Projet EMAN (UMR Thalim, CNRS-ENS-Sorbonne Nouvelle)

Droits Famelistère de Guise et Bibliothèque centrale du CNAM ; projet EMAN (Thalim, CNRS-ENS-Sorbonne nouvelle). Licence Creative Commons Attribution - Partage à l'Identique 3.0 (CC BY-SA 3.0 FR).

Présentation

Auteur·e [Godin, Jean-Baptiste André \(1817-1888\)](#)

Date de rédaction [7 mars 1877](#)

Lieu de rédaction Guise (Aisne)

Destinataire [Goblet, René \(1828-1905\)](#)

Lieu de destination Amiens (Somme)

Scripteur / Scriptrice [Moret, Marie \(1840-1908\)](#)

Description

Résumé Sur la séparation des époux Godin-Lemaire et la liquidation de la communauté de biens. Godin réagit aux propositions de transaction avec Esther Lemaire que Goblet lui a soumises, dont le montant s'élève à 1 million de francs, principal et intérêts compris, chiffre proposé par le premier président du tribunal civil. Godin estime que le sacrifice est énorme ; il évoque une atténuation des intérêts et une dotation à son fils Émile. Il se demande s'il ne ferait pas mieux d'attendre la licitation, mais accepte la transaction à 1 million à condition que l'intérêt ne soit pas supérieur à 4 %.

Mots-clés

[Finances personnelles](#), [Procédure \(droit\)](#)

Personnes citées

- [Ameline \[monsieur\]](#)
- [Delpech, Alphonse \(1821-1902\)](#)
- [Goblet, René \(1828-1905\)](#)
- [Godin, Émile \(1840-1888\)](#)
- [Lemaire, Sophie Esther \(1819-1881\)](#)

Événements cités [Séparation des époux Godin et Lemaire \(1863-1877\)](#)

Notice créée par [Pauline Pélissier](#) Notice créée le 14/11/2023 Dernière modification le 31/01/2024

Guise le 7 Mars 77 275

Cher Monsieur Goblet,

J'ai examiné les propositions que vous m'avez transmises et la quasi acceptation que vous en avez faite en mon nom. Vous me dites que vous espérez que je ne vous désavouerais pas; je ne puis qu'apprécier le sentiment qui vous a inspiré quoique ce soit certainement un effort considérable à faire que celui qui m'est demandé. Enfin si, ce que je doute fort de voir arriver, M^{ad}^e Godin accepte; je ne voudrais pas que ce fût à mon refus que la prolongation de ce procès soit due.

Mais, en raison de l'importance du chiffre de la transaction, n'entrevoiez-vous pas la possibilité de faire que les conséquences en soient un peu atténuées pour moi par des conditions de paiement ou des intérêts de la dette ?

Dans les apparences d'arrangement qu'on avait fait miroiter devant moi, il y a lieu à penser qu'en un an, on me faisait valoir que M^{ad}^e Godin se contenterait de 200.000^{fr} comptant et me laisserait le reste. On me demandait alors si

je consentirais à payer 4 %, mais M. Delpech parle maintenant de 5 %. Je comprends qu'on modifie la somme à payer comptant et qu'on la porte à 3 ou 4 et même 500.000^{fr.} mais la question d'intérêts me paraît chose à débattre avant consentement définitif de la somme de 1.000.000, principal et intérêts compris.

En adoucissant les conditions d'intérêts M^{lle} Gadin n'en resterait pas moins assurée d'un revenu plus élevé qu'en plaçant ses capitaux ~~qu'~~ ailleurs, tandis que je ne pourrais conserver si j'en trouve autre part des capitaux beaucoup plus avantageux.

Il y aurait même mieux à faire dans ces circonstances pareilles, ce serait de s'entendre sur le terrain commun d'une dotation pour le fils, en lui attribuant en nue propriété une part à convenir. J'en ai touché un mot dans mes précédentes avec M. Delpech. Il me semblerait qu'il n'en a pas été question avec M. Cameline. Cette proposition me paraît pourtant bien naturelle et bien acceptable, puisque M^{lle} Gadin pourrait ainsi m'obliger à faire un nouveau sacrifice, car je donnerais de mon côté ce qu'elle donnerait du sien. Cette forme de l'arrangement aurait sans doute l'approbation des magistrats et je pense bien que M. le premier Président,

donnerait son appui.

Ma réponse est un peu en retard, mais vous excuserez les hésitations que ma lettre vous laisse entrevoir, en pensant à l'énorme sacrifice que cette transaction m'impose. Car, malgré tout ce qu'on a pu dire de ma position comme industriel, c'est pour moi une perspective de difficultés d'un ordre nouveau que l'obligation de faire sortir un million de valeurs liquides de mon industrie.

J'ai donc eu de sérieux motifs de me demander plusieurs fois, avant de me décider, si je ne ferais pas mieux d'attendre une licitation de laquelle j'aurais à recevoir au lieu de donner, plutôt que de consentir au chiffre d'un million. Car, moi-même, je préférerais trancher tout d'un coup la question du principal et des intérêts, et puisque ce chiffre a été proposé par M. le premier Président, c'est celui que j'adopte, comme étant le plus rapproché d'une solution définitive, puisqu'il aura le mérite d'empêcher les parties de plaider sur le règlement des intérêts.

Venez donc pour définitive mon acceptation à un million, capital et intérêts compris, si M^{re} Gadu accepte de son côté, à la condition qu'il me soit accordé des délais suffisants et autant qu'il sera possible d'un intérêt réduit à 4 p. 100 au plus. Cette acceptation est la

dernière limite de mes sacrifices. Je n'en ferai pas d'autres et il est bien entendu que tout resterait réservé pour le règlement de compte des autres questions ayant rapport aux sommes qui me sont dues.

Veuillez agréer, mon cher Monsieur Goblet, l'assurance de mes meilleurs sentiments.

Godefr.